

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°034

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 11 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Princesse GRANVORKA

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Pierre SACK

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Damien BIDAL

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction du Développement de l'Action Sociale et du CCAS/

OBJET : Convention de participation au déploiement expérimental du dispositif 'pass numérique' entre la Ville d'Aubervilliers et la Métropole du Grand Paris.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Damien BIDAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement numérique mentionnée au b) du 1° du II de l'article L. 5219-1 du CGCT ;

Vu la convention signée le 26 novembre 2019 entre la Métropole du Grand Paris et le Ministre de l'Economie et des Finances, relative à l'achat de pass numériques entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 décembre 2021, avec le concours financier de l'Etat ;

Vu la délibération du Bureau de la Métropole du Grand Paris du 11 février 2020 sélectionnant Aubervilliers comme territoire d'expérimentation pour le déploiement des pass numériques ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 1^{er} décembre 2020 approuvant le projet de convention type définissant les modalités de versement des pass ;

Vu le projet de convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « pass numérique » entre la Commune d'Aubervilliers et la Métropole du Grand Paris ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 Moyens généraux – fonctions supports, réunie le 10 mars 2021 ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de bénéficier de ces pass et de les déployer auprès des publics en précarité numérique via le Centre communal d'action sociale ;

Vu le budget communal ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif «pass numérique» entre la Commune d'Aubervilliers et la Métropole du Grand Paris, ainsi que tout document y afférent.

Reçue en préfecture le : 23/03/21

Accusé en préfecture :

93-219300019-20210311-lmc119823-DE-1-1

Publiée le : 24/03/21

Certifiée exécutoire : 24/03/21

Le Maire,

Karine FRANCKET

